

Dinant, le 05 décembre 2013.

N/Réf/AE-SM/201312/4.6.2/COS - Courrier au Ministre Furlan

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre du travail de réflexion et d'échanges que les Président(e)s de CPAS de l'Arrondissement de Dinant réalisent par le biais de Prospect  $15_{\rm etc}$ , la décision a été prise de vous faire parvenir une interpellation en lien avec la procédure de mise en place post-électorale des instances des CPAS. Ce courrier se veut bien sûr constructif et vise à modifier, le cas échéant, la procédure actuelle.

La présente démarche part du constat suivant: les Président(e)s des CPAS n'entrent pas en fonction en même temps que les Echevins. Ce fait est perçu négativement par les participant(e)s à la réflexion. S'il est possible de comprendre les raisons de ce décalage "historique", il apparaît aujourd'hui ne plus être justifié par quoi que ce soit.

Par ailleurs les problèmes posés par ce décalage sont sources de difficulté en cas de changement de majorité (refus ou impossibilité de l'ancien(ne) Président(e) de siéger avec la nouvelle majorité, entrée en fonction retardée pour le successeur, mixité non réalisée pendant un certain temps, ...).

Un autre questionnement surgit en ce qui concerne ce que l'on appellera une question de visibilité. Celui-ci ne rassemble pas l'ensemble des participant(e)s. Plusieurs ne comprennent pas pourquoi, alors qu'ils étaient 2<sup>èmes</sup> en termes de voix, ils ne sont pas considérés comme échevins et ne peuvent remplacer le Bourgmestre en cas d'absence de ce dernier. Plus pragmatiquement, cela pose la question "Pourquoi un(e) Président(e) de CPAS ne peut-il pas être 1<sup>er(e)</sup> échevin(e)?

Vous remerciant pour l'attention particulière que vous réserverez à ce courrier, recevez, Monsieur le Ministre, nos meilleures salutations.

André ELLEBOUDT

Coordinateur

An nom des Président(e)s de CPAS des Communes de Anhée, Beauraing, Bièvre, Ciney, Dinant, Gedinne, Hamois, Hastière, Havelange, Houyet, Onhaye, Vresse sur Semois, Yvoir.

